

## Les mots en collocation

Les mots en collocation, ou les **cooccurrences**, sont la présence simultanée et fréquente de deux ou plusieurs mots dans le même énoncé. Ces termes possèdent un lien conceptuel.

Voici quelques exemples de cooccurrences ou collocations dans la terminologie juridique.

<b>Le probationnaire</b>	admet	sa culpabilité.
	collabore	avec l'agent de probation.
	commet	un acte criminel.
	comparaît	devant le juge.
	contrevient	aux conditions de sa probation
	demande	la mise en liberté sous caution.
	dévoile	l'identité de son complice.
	est admissible	à l'aide juridique.
	est arrêté	à son domicile.
	est déclaré	coupable de violence conjugale.
	est détenu	au pénitencier de Kingston.
	est inculpé	de meurtre.
	est jugé	coupable de voies de faits graves.
	est libéré	sous caution.
	fait l'objet	d'une enquête policière.
	nie	les accusations.
	plaide	non coupable à son procès.
	purge	sa peine.
	récidive	pour la troisième fois.
	s'évade	du centre de détention.
	se voit imposer	une peine de détention à domicile.
	témoigne	lors de son procès.
	viole	les conditions de liberté sous caution.

Le *Dictionnaire des cooccurrences* de Jacques Beaudesne pourrait vous être très utile lors de la rédaction de rapports. Ce dictionnaire est accessible gratuitement en ligne, dans le portail linguistique du gouvernement du Canada, à l'adresse suivante :

<http://www.btb.termiumplus.gc.ca/tpv2guides/guides/cooc/index-fra.html?lang=fra>.

